



## Conseil de sécurité

UN LERAKY

AUG 17 1982

UN/SA COLLECTION

Distr.  
GENERALE  
S/15365  
16 août 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 16 AOUT 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DU NICARAGUA  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de m'adresser à vous au sujet de la situation difficile que connaît actuellement la région de l'Amérique centrale et des notes du 30 juillet (S/15331) et du 16 août 1982 (S/15344) que le Gouvernement de la République du Honduras vous a envoyées et qui contiennent des accusations dénuées de fondement et des propos erronés concernant mon pays.

Comme nous l'avons indiqué dans notre note du 28 juillet 1982 (S/15319), il s'est produit au cours des derniers mois une sérieuse recrudescence des activités armées dirigées contre mon pays par des groupes contre-révolutionnaires qui opèrent à partir du territoire hondurien avec l'appui ouvert des autorités. Il suffit, pour faire tomber les accusations que le Gouvernement hondurien profère à l'encontre de mon gouvernement, de préciser que ce sont des ressortissants nicaraguayens - des gardes-frontière et des paysans innocents - et non pas honduriens qui ont été victimes des actes d'agression perpétrés à partir du Honduras par d'anciens gardes somozistes. Les déclarations publiques faites par le général Gustavo Alvarez, chef d'état-major des forces armées du Honduras, le 7 août, à l'issue des manoeuvres militaires conjointes du Honduras et des Etats-Unis qualifiées d'"opération combinée", et selon lesquelles le Gouvernement hondurien ne ferait rien pour fermer ses frontières aux bandes de droite qui veulent renverser le Gouvernement nicaraguayen, suffisent, d'autre part, à faire ressortir la complicité de certains secteurs de l'armée hondurienne dans ce comportement criminel.

Cette situation compromet gravement la paix et la sécurité de la région et appelle donc les efforts nécessaires pour apaiser les tensions à la frontière. A cet effet, mon gouvernement a tenu à répondre à toutes ces provocations en invitant à maintes reprises le Gouvernement hondurien à établir un dialogue direct entre les autorités civiles et militaires suprêmes des deux pays, dans le cadre d'une stratégie de paix pour toute la région.

Bien que le Nicaragua ait proposé plusieurs fois au Gouvernement hondurien de mettre en place des patrouilles conjointes le long de la frontière entre les deux pays, sans jamais obtenir de réponse, nous jugeons positives les initiatives de paix formulées par le gouvernement de M. Suazo Córdova et, en particulier, la proposition énoncée dans sa note du 30 juillet 1982 (S/15331) que vous a adressée le Représentant permanent du Honduras, tendant à mettre en place des mécanismes internationaux de contrôle et de surveillance des

zones frontières. A ce propos, je tiens à faire savoir que mon pays est favorable à la mise en place d'un tel mécanisme de contrôle multilatéral, au moyen d'observateurs de l'Organisation des Nations Unies qui seraient chargés de surveiller la situation dans la zone frontière entre le Nicaragua et le Honduras.

Nous sommes convaincus qu'un accord sur une telle proposition, à laquelle le Gouvernement hondurien se déclare prêt à souscrire, constituerait un progrès important dans le processus de pacification de la région et contribuerait à apaiser de manière décisive les tensions entre nos deux pays. Nous en informons directement la République du Honduras avec laquelle nous sommes disposés à examiner, au plus haut niveau, les propositions de paix de son gouvernement.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Jorge CANDA MORALES

Ambassadeur

---